



MON IDÉE MON ENTREPRISE

AFRIQUE AUSTRALE OCÉAN INDIEN - AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS- AFRIQUE DE L'OUEST- CARAÏBE

RÈGLEMENT

Article 1 : CONTEXTE

Dans le but de promouvoir et de susciter l'esprit entrepreneurial en milieu universitaire, les Directions régionales **Afrique australe et Océan Indien, Afrique centrale et Grands Lacs, Afrique de l'Ouest** et **Caraïbe** s'associent pour organiser la 3^{ème} édition du concours interrégional « Mon idée, Mon entreprise ». Le concours s'adresse aux étudiants des établissements membres de l'AUF et se veut révélateur des idées de projet innovatrices et des capacités entrepreneuriales des étudiant.e.s.

Le présent règlement fixe les conditions d'organisation et le déroulement du concours.

En s'inscrivant au concours, les participants sont conscients et acceptent le présent règlement.

Article 2 : PRÉSENTATION DU CONCOURS

La thématique générale de la 3ème édition du concours MIME porte sur la **lutte contre le changement climatique**. La troisième édition du concours « Mon idée, mon entreprise » est ouvert aux étudiant.e.s et doctorant.e.s inscrit.e.s régulièrement auprès des **établissements membres de l'AUF** appartenant aux quatre Directions régionales suivantes : **Afrique australe et Océan Indien** (Afrique du Sud, Angola, Comores, Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique), **Afrique centrale et Grands Lacs** (Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, RDC, Tchad), **Afrique de l'Ouest** (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et **Caraïbe** (Cuba, Haïti, Jamaïque).

Le concours MIME aspire à la promotion de l'esprit entrepreneurial en milieu universitaire et offre une opportunité de transformation des idées en projet d'entreprise. Le concours vise spécifiquement à :

- Susciter et encourager l'esprit entrepreneurial des étudiants,
- Diffuser la culture entrepreneuriale,
- Valoriser les initiatives entrepreneuriales des étudiants quel que soit leur niveau,
- Valoriser la recherche et l'innovation : une attention toute particulière sera accordée pour cette édition aux doctorant.e.s désireux de faire évoluer leurs projets de recherche en projets entrepreneuriaux,
- Mettre en relation les porteurs d'idées entre eux et avec les acteurs de l'écosystème en place.





Article 3: CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Le concours est ouvert uniquement aux étudiant.e.s et doctorant.e.s des **établissements membres de** l'AUF en Afrique australe et Océan Indien, Afrique centrale et Grands Lacs, Afrique de l'Ouest et Caraïbe. La liste des établissements membres de l'AUF dans ces régions est consultable sur <u>ce lien</u>.

Les projets éligibles dans le cadre du concours sont uniquement des projets en phase d'idéation et participant directement à la lutte contre le changement climatique dans leur objectif principal.

Une idée de projet peut être portée par un ou plusieurs étudiant.e.s et doctorant.e.s. Dans le cas d'une candidature collective, l'équipe devra désigner un chef de groupe pour la représentation et le pitch. Chaque porteur de projet doit remplir un formulaire d'inscription et le transmettre aux organisateurs. L'ensemble des documents pouvant justifier l'éligibilité du/de la candidat.e au concours est requis lors de l'inscription (carte d'étudiant, attestation d'inscription).

Chaque candidature, individuelle ou collective, se fait à travers la soumission du formulaire d'inscription accompagné des justificatifs requis sur le lien suivant : https://l.auf.org/MIME2024 au plus tard le 20 mars 2024 à minuit.

De manière générale, lors de l'inscription, les candidats reconnaissent et acceptent que leurs prestations puissent être divulguées au public.

Tout manquement aux conditions relatives à la participation et à l'inscription sera sanctionné par le refus de la participation de l'équipe.

L'intégralité du concours se déroule en langue française : toutes les présentations et les documents de projet devront être intégralement en langue française.

En vue de leur participation potentielle à la finale inter-régionale à Luanda, en Angola, les participants ne disposant pas de passeport sont fortement encouragés à initier des procédures de demande de passeport au plus tôt afin d'assurer leur participation à la finale inter-régionale. La demande de passeport constitue une démarche individuelle et n'est pas prise en charge par l'AUF et ses partenaires. Toutefois, le candidat pourra demander à l'implantation locale de l'AUF, de fournir des pièces complémentaires pour appuyer sa demande.

Article 4 : ORGANISATION GÉNÉRALE DU CONCOURS

Dans chaque pays, les CEF (Centre d'employabilité francophone) et/ou les référents





scientifiques de l'AUF, font office de relais locaux et assurent l'organisation des épreuves éliminatoires afin de désigner un lauréat national.

Les lauréats nationaux seront ensuite conviés à participer aux épreuves inter-régionales qui se dérouleront à Luanda, Angola, sous la coordination de la Direction Régionale Afrique australe et Océan Indien.

Le concours se déroule en trois (3) phases suivant le calendrier présenté à l'article 10 du présent règlement.

1- Phase 1 : Les présélections nationales (semaine du 25 mars 2024)

Il s'agit principalement au niveau de chaque pays, de présélectionner les 25 meilleures idées de projets issues des dossiers de candidature reçus.

Pour les pays ayant plusieurs CEF, la présélection se fera de manière à en faire ressortir les meilleures idées de projet par CEF pour obtenir 25 projets au niveau national.

2- Phase 2: Les phases nationales (du 8 au 19 avril 2024)

Durant cette phase, pour chaque pays 10 projets les plus innovants et prometteurs seront sélectionnés pour être pitchés par chaque porteur de projet/chef de groupe face à un jury composé à cet effet.

Les phases nationales sont organisées, en présentiel ou en mode hybride, au sein d'une implantation de l'AUF ou au sein d'un établissement membre de l'AUF pour les pays où l'AUF n'est pas implantée.

Cette phase permet de sélectionner la meilleure idée de projet sur le plan national et qui représentera le pays à la finale inter-régionale.

3- Phase 3 : La finale inter-régionale

La phase 3 regroupe les lauréats.e. de chaque pays autour d'une finale inter-régionale. Elle se déroulera en présentiel du 11 au 14 juin 2024, à Luanda, en Angola.

L'évènement sera diffusé en direct sur les réseaux sociaux et/ou la chaîne YouTube de l'AUF.

Article 5 : DÉROULEMENT DES PHASES

Pour la phase finale nationale, les organisateurs se réservent le droit d'en définir les modalités de mise en œuvre selon le contexte spécifique à chaque pays (dates, lieux, jury).





1- Phase 1: Présélections nationales

Au niveau de chaque pays, il s'agira de sélectionner les dossiers de projet reçus pour en faire ressortir les 25 meilleures idées de projet. Un comité de sélection est mis en place à cet effet.

2- Phase 2: Phases nationales

Des séances de formation et de coaching seront proposées gratuitement aux porteurs des projets présélectionnés par pays, en mode hybride. Elles ont pour objectif de les accompagner pour une meilleure structuration de leurs projets et de les préparer à leur pitch. Les thématiques proposées lors de ces séances de formation sont :

- L'art oratoire
- L'entrepreneuriat
- Le montage financier
- Le mindset de l'entrepreneur
- Le pitch de présentation d'un projet
- Le marketing stratégique et opérationnel
- Les enjeux environnementaux

Les porteurs de projet remettront une version améliorée de leur document de projet, et auront la possibilité d'accompagner leur présentation d'un visuel, sur 1 slide non animée améliorée après la formation / le coaching reçu. Chaque présentation doit être remise aux organisateurs au plus tard deux jours avant les épreuves.

Les 10 meilleures idées de projet seront présentées et défendues en présentiel ou à distance devant un jury national.

L'ordre de passage sera défini par un tirage au sort 3 jours avant la finale nationale pour permettre aux porteurs de projets de prendre connaissance du planning.

Chaque porteur de projet dispose de 5 minutes maximum pour pitcher son projet, et de 5 minutes pour une série de questions-réponses.

Chaque porteur de projet devra s'assurer que les images utilisées sont libres de droit ou s'assurer d'avoir l'autorisation des auteurs des images pour l'utilisation dans le cadre de ce concours.

L'organisation de cette phase est entièrement à la charge de chaque pays.





3- Phase 3 : Finale inter-régionale

Les lauréats de chaque pays seront invités à participer en présentiel à la finale inter-régionale qui se déroulera la **semaine du 10 juin 2024 à Luanda, Angola**

Les porteurs de projet défendront leurs projets en présentiel devant un jury inter-régional composé à cet effet par l'ensemble des régions concernées.

L'ordre de passage sera défini par un tirage au sort 3 jours avant la finale inter-régionale pour permettre aux porteurs de projets de prendre connaissance du planning.

Chaque porteur de projet dispose de 5 minutes maximum pour pitcher son projet, et de 5 minutes pour une série de questions-réponses.

Une séance de coaching sera proposée en format hybride ou en présentiel pour les lauréats de chaque pays afin de les préparer pour la finale inter-régionale. Les porteurs de projet remettront la dernière version de leur document de projet et auront la possibilité d'accompagner leur présentation d'un visuel, sur 1 slide non animée. La version finale de cette présentation doit être remise aux organisateurs au plus tard le 5 juin 2024.

ARTICLE 6: JURY ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les membres du jury du concours ont la charge de donner leur appréciation des idées de projet en suivant des critères d'évaluation bien définis. Chaque épreuve doit être évaluée par un jury composé de 3 membres pour les finales nationales, et 5 membres pour la finale interrégionale.

Les organisateurs sont chargés de choisir les membres du jury du tournoi. Ces derniers doivent faire preuve d'une compétence avérée dans le domaine de l'entrepreneuriat, l'accompagnement de projets entrepreneuriaux, la gestion écologique et environnementale, ou tout autre domaine connexe. Ces membres du jury peuvent être des responsables ou des dirigeants d'entreprises/associations, des experts en environnement/changement climatique, des acteurs dans la lutte contre le changement climatique ou des experts dans l'accompagnement/l'incubation d'entreprises/incubateurs, etc.

Chaque idée de projet sera évaluée par le jury selon les critères suivants pour les épreuves nationales :

Critères	Points
Originalité de l'idée (en rapport la thématique du concours, notamment les priorités	30
environnementales de la zone d'intervention et ses enjeux)	
Prise en compte des dimensions inclusive, sociale et solidaire	20
Viabilité (existence d'un marché potentiel pour le projet)	20
Compétences techniques (capacité de l'équipe ou du porteur à mettre en œuvre le	15
projet)	





Modèle économique (capacité à générer du revenu)	15
Total	100

Pour la finale inter-régionale, les évaluations porteront sur :

- Le caractère innovant du projet
- La faisabilité technique
- La faisabilité financière
- L'approche règlementaire
- Les compétences du porteur de projet
- La qualité de la présentation orale
- Les critères socio-économiques et numériques

ARTICLE 7: LES PRIX

Les lauréats du concours sont récompensés à travers cinq prix :

- La meilleure idée de projet
- La meilleure innovation féminine
- La distinction pour l'innovation et la recherche scientifique
- Le coup de cœur du jury
- Le prix du public

ARTICLE 8 : DROIT D'AUTEUR ET DROIT À L'IMAGE

Les participants au concours acceptent d'office que leurs images, leurs enregistrements sonores ou vidéos ainsi que leurs textes puissent faire l'objet de publication par l'AUF et ses partenaires.

Les images prises et les enregistrements effectués par les organisateurs à l'occasion des épreuves nationales et inter-régionales afin de valoriser les prestations des participant.e.s, seront libres de droits d'auteur, publiables et diffusables par l'AUF et ses partenaires (presse incluse) sur tous les supports de communication à leur disposition (sites internet, réseaux sociaux, affichage, etc.).





ARTICLE 9: CONDITION PARTICULIÈRE

Chaque idée de projet reste la propriété intellectuelle de son porteur (individuel ou collectif). L'AUF ne pourra en aucun cas les utiliser ou les mettre en œuvre dans ses activités sans l'accord préalable du porteur de projet.

ARTICLE 10: CALENDRIER DU CONCOURS

Le calendrier général de la 3^{ème} édition du concours MIME se présente comme suit :

ÉTAPES	DATES
Inscriptions	1er au 20 mars 2024
Présélections nationales	25 mars au 3 avril 2024
Annonce des résultats des présélections nationales	4 avril 2024
Séances de formation et coaching pour les présélectionnés Sélection des 10 finalistes nationaux par pays	8 au 19 avril 2024
Tenue des finales nationales (dans chaque pays)	Semaine du 22 avril 2024
Finale inter-régionale	11 au 14 juin 2024

Le présent règlement pourra être révisé ou complété par le comité d'organisation. L'AUF et ses partenaires se réservent le droit d'apporter des ajustements sur la partie organisationnelle, d'annuler le concours à tout moment si les circonstances l'exigent.